



PASSI

Maison des jeunes et de la culture

✉ 17, Rue du 19 Mars 1962

76480 Duclair

☎ 02-35-37-56-80

Fax 02-35-05-35-87

✉ mjc-duclair@wanadoo.fr

Site : <http://perso.wanadoo.fr/mjc-duclair/>

Contact : **Hervé MILON**

La Maison des jeunes et de la culture

Fondée en 1960, la Maison des jeunes et de la culture compte actuellement 350 adhérents et 17 salariés. Ses secteurs d'intervention sont le sport, les loisirs et la culture ; l'enfance et la jeunesse, l'insertion, les ressources documentaires et l'information.

Duclair, en Seine-Maritime

C'est en Seine-Maritime qu'intervient l'association, basée à Duclair, ville d'environ 4 500 habitants, à 20 kilomètres de Rouen. Le territoire est à dominante rurale. La mobilité est un problème bien identifié et récurrent.

Un partenariat pour l'action PASSI

L'action PASSI (Pôle d'accompagnement social et de suivi individualisé) est un partenariat de trois associations : la MJC Duclair, l'association Ensemble et l'Aide aux mères de famille à domicile (AMFD). La démarche d'accompagnement en transport existe depuis 1992 et ce partenariat depuis 1994, mis en œuvre pour pallier la disparition des techniciennes de l'intervention sociale et familiale (TISF) sur le secteur géographique.

Pôle d'accompagnement social et de suivi individualisé

L'action PASSI vise à mener ses bénéficiaires à l'autonomie dans leurs démarches professionnelles, médicales ou administratives. Un accompagnateur social vient les chercher à un lieu de rendez-vous fixé pour les conduire vers le lieu voulu. Il ne s'agit pas uniquement

d'un service de transport vers le lieu de travail mais d'un accompagnement social de la personne. Le projet est d'engager la personne dans une recherche d'autonomie, dans un projet d'insertion sociale, de faire en sorte qu'elle ne reste pas dans une logique d'assistanat. Un véritable suivi est entrepris, à travers des entretiens individualisés notamment. L'action PASSI est ouverte aux bénéficiaires du RMI et à leurs ayants-droits des cantons de Duclair, Pavilly, Clères, Buchy et Darnetal. Les CCAS et CPAM sont les prescripteurs sociaux.

Pôle d'accompagnement social et de suivi individualisé

Personnel : 3 accompagnatrices en CDI

Nombre de véhicules : 3

Tarif : gratuit

Durée: au cas par cas, plusieurs mois, non limité

Secteur géographique : département de Seine-Maritime

Un public fragilisé

Une aggravation des conditions des personnes est observée depuis 10 ans, au niveau des pathologies psychologiques et psychiatriques. L'exclusion en est une des causes. Les problématiques de santé nécessitent un accompagnement spécifique et important. Le public a également besoin de services de médiation et d'aide pour « décoder » le langage des avocats, des médecins et autres des praticiens... D'où une impérative grande disponibilité du personnel.

Vers la conduite accompagnée

Le bilan des actions est positif. Le partenariat associatif permet des regards croisés, un échange. Les bénéficiaires sont au nombre de 144 en 2006. Le conseil général de Seine-Maritime est le financeur actuel. Le budget 2006 est de 247 500 €. La Maison des jeunes et de la culture souhaite diversifier ses actions en terme de mobilité. Elle est intéressée par les projets de véhicules solidaires, la mise à disposition de véhicules.

De plus, elle prévoit de former une monitrice qui pourra être tuteur d'une personne dans le cadre de la conduite accompagnée. Cela peut permettre de redonner confiance à quelqu'un et d'avancer vers l'autonomie. C'est un bon moyen pour apprendre. La conduite accompagnée nécessite une bonne situation financière et des parents pédagogues, ce qui rend l'accès difficile à certaines personnes. A travers PASSI, les personnes en question auront la possibilité d'être accompagnées.

Des conseils...

Se rapprocher du département, faire une enquête de territoire. Voir s'il y a besoin de suivi social individualisé par rapport au public. Pour permettre un accès à la mobilité, vraiment gérer dans une optique d'accompagnement, en fixant des objectifs avec les services instructeurs et les bénéficiaires. Cela amène à être reconnu. Voir les problématiques des personnes fragilisées sur le territoire. Voir les politiques du département, de la région, si ça correspond. Voir les contrats de Pays, les communautés de communes. Prendre des véhicules

de location, pas de vieilles voitures, ce ne sont pas des gens de seconde zone. Le personnel encadrant doit être qualifié : conseiller en insertion sociale et professionnelle par exemple.